

Divorce et sci dissolution ou pas ??

Par Jo48, le 18/01/2018 à 07:19

Bonjour, étant gérant d'une sci et a 50/50 des parts avec mon épouse en cas de divorce, doit on dissoudre la sci sachant que notre maison familliale est incluse,ou peut on la gardé pour de la location ??

Merci pour votre réponse.

Bonne journée.